
Reconfinement: le SNPTES demande à la ministre de tirer les enseignements du premier confinement et d'assurer la continuité des services publics de l'ESR en toute sécurité pour les personnels et les usagers

Suite à l'allocution du Président de la République ce mercredi 28 octobre 2020, et face à la confirmation de la seconde vague de l'épidémie de coronavirus, un nouveau confinement est imposé aux Français du 30 octobre au 1^{er} décembre 2020 au minimum.

Le SNPTES appelle le ministère à prendre en compte les enseignements du premier confinement, en ayant pour double objectif de *"concilier les impératifs de la protection de la santé et de la sécurité des agents et des usagers"* et le *"besoin d'assurer le bon fonctionnement et continuité de nos services publics"*.

Le premier confinement ayant eu des incidences sur les personnels et les usagers, il est indispensable de prendre en compte les difficultés psychosociales engendrées par la restriction des contacts et déplacements des personnes à leur *"strict minimum"*, qui peuvent aller parfois jusqu'à l'isolement total dans des conditions précaires, suivant les situations personnelles.

C'est pourquoi le SNPTES, s'il ne peut être que favorable au confinement, au vu des dernières données communiquées, rappelle son exigence concernant les personnels qui pourraient être mis en position d'autorisation d'absence (ASA) : des formations à distance doivent leur être proposées.

Par ailleurs, et dans le cas où, dans les prochaines semaines, l'amélioration de la situation sanitaire permettrait un assouplissement des mesures gouvernementales, le SNPTES se fait le relais de la demande de nombre de collègues qui, ayant très mal vécu la *"mise à l'isolement"* du télétravail à 100%, avaient su retrouver un équilibre par des organisations de travail hybridant le distanciel choisi et le présentiel dans le respect des consignes sanitaires.

Pour les agents en télétravail, le SNPTES rappelle l'importance des outils et matériels mis à disposition des personnels afin de prévenir l'apparition de troubles musculosquelettiques, qui représentent actuellement 75% des maladies professionnelles dans l'enseignement supérieur et la recherche.

Concernant la restauration, le SNPTES exige que les personnels et les usagers devant se rendre dans les établissements, aient à disposition un repas chaud et équilibré. Dans le cas contraire, ils doivent se voir proposer une indemnité de repas. Le SNPTES exige également que les étudiants boursiers puissent continuer à bénéficier du repas à un euros, tous les jours.

Le SNPTES exige que les nouveaux Plans de continuité d'activité (PCA) soient co-construits et validés avec et par les CHSCT locaux.

Les TP en présentiel doivent être organisés dans le plus strict respect du protocole sanitaire, la ventilation des locaux notamment doit être assurée.

Concernant la formation des étudiants, des questions se posent dès maintenant et doivent trouver des réponses au plus vite. Les principales portent sur l'accueil des étudiantes et étudiants les plus en difficultés scolaires, mais aussi qui ne disposent pas de moyens de communication suffisants pour suivre leur cursus à distance.

Par exemple :

ne pourrait-on pas conserver un accueil en présentiel, réduit et en roulement, pour les étudiants de L1, particulièrement ceux des "oui si" qui ont besoin d'encadrement renforcé ? D'ailleurs, la possibilité laissée aux CPGE de continuer leur formation normalement, alors que bien souvent le nombre d'étudiants dépassent les 40 dans une classe, est difficilement compréhensible pour les universitaires qui voient impuissants certains de leurs étudiants sombrer.

Est-ce que les étudiantes et étudiants qui ont manifesté leurs difficultés, voire impossibilité, matérielle pour suivre les cours à distance pourraient bénéficier d'accueil, même minimal, dans les locaux des établissements ?

Ou de même :

Ne devons-nous pas, dès maintenant, anticiper et communiquer sur un calendrier universitaire élargi afin que l'ensemble des évaluations puissent se faire en présentiel ? Est-ce qu'il est envisageable de maintenir des évaluations au premier semestre ?

Concernant les BU, les protocoles sont maintenant bien en place depuis le déconfinement. Les établissements et les personnels sont équipés dans la majorité des cas de matériel adéquat. Pour permettre un accueil malgré tout de qualité, il est nécessaire de veiller au renouvellement et à la présence de celui-ci en quantité suffisante.

Afin de privilégier le télétravail des personnels, l'option minimale à retenir serait le "click and collect" sur rendez-vous. Ce système est celui où il y a le moins d'interactions entre le personnel et l'utilisateur qui chacun porte les éléments de protection.

Concernant l'accueil et le travail en BU sur rendez-vous, la réservation de places de travail est déjà en place dans plusieurs établissements par le biais de l'application Affluences. Qu'en sera-t-il pour les BU ne la détenant pas ? Sera-t-elle généralisée ? Pour le SNPTES, il ne doit pas y avoir d'étudiants "pénalisés" de par l'absence de cet outil ou de tout autre outil permettant la réservation de place de travail.

Pour le SNPTES, ouvrir les BU est essentiel à la réussite des étudiants pour les mêmes motifs qu'exposés précédemment. Cela permettrait aussi de maintenir l'emploi étudiant. Cependant, le SNPTES s'interroge sur la nécessité de maintenir une ouverture en soirée ou les week-ends.

Enfin, et pour conclure cette première prise de parole, le SNPTES tient à rappeler que faute à un désinvestissement systémique dans nos universités les marges de manœuvre n'existent plus. Les universités qui ont la charge d'accueillir de plus en plus d'étudiants, dont de plus en plus en difficultés scolaires, n'ont plus les moyens d'accomplir décemment leurs missions de formation et d'insertion professionnelle. Le SNPTES refuse que davantage de générations de notre jeunesse soient sacrifiées. Les difficultés que nous rencontrons actuellement étaient prévisibles, d'ailleurs les contaminations suivent la même courbe de progression depuis septembre. L'État aurait dû prévoir un plan d'investissement massif, à minima, dans les technologies d'enseignement à distance dans tous les établissements. A ce titre, l'appel à projet lancé cet été sur l'hybridation des formations est, pour le SNPTES, symptomatique d'un problème profond entre l'État et son système d'enseignement supérieur.

Ainsi, le SNPTES demande que soit dès maintenant discuté avec les partenaires sociaux une stratégie de gestion de la crise sur le long terme en envisageant les scénarii possibles et en déployant l'ensemble des moyens nécessaires pour amortir les effets délétères de la crise sur la formation de nos usagers. Pour le SNPTES, la crise sanitaire et ses implications vont durer des mois, voire des années, on ne peut désormais plus se limiter à une gestion au coup par coup et à court terme ; nous avons besoin de redonner de la visibilité sur le long terme et que l'État face la démonstration de la considération qu'il porte à sa jeunesse et aux personnels de ses services publics.

Paris, le 30 octobre 2020